

Décision 08-D-26 du 05 novembre 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par
le groupement d'intérêt économique (GIE) de
taxis UAT Abeilles

Posted on: 12 novembre 2008 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie

Dispositif(s)

Acceptation des engagements
Clôture de la procédure

Procédure(s)

Engagement

**Entreprise(s)
concernée(s)**

GIE de taxis UAT Abeilles



Lire

le texte intégral de la décision

117.8 Ko